

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Hadrien Buclin –  
La Direction générale des immeubles et du patrimoine est-elle la championne du suivi de projets ?

### *Rappel de la simple question*

*Dans un communiqué récent, le Parti libéral-radical (PLR) vaudois louait « la gestion et le suivi financier » des projets en matière de construction de l'Etat par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), tout en critiquant la manière dont ces projets sont suivis par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), en particulier par le service constructeur du CHUV. Sur la base de ces affirmations, le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) est-il en mesure de confirmer le fait qu'aucun crédit additionnel n'a été sollicité auprès du Grand conseil pour tous les chantiers suivis par ce département (cas échéant, combien des crédits additionnels ont-ils été demandés par la DGIP lors des 20 dernières années et pour quelles raisons) ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

L'appréciation des politiques publiques relève des activités habituelles des partis et leur appartient. Pour le Conseil d'Etat, la bonne gestion des deniers publics, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement, est un objectif constant qui ne relève ni d'une course ni d'un championnat. S'agissant des chantiers qu'elle suit, la DGIP a obtenu pour les années 2000 à 2020 quelque 130 crédits d'investissement représentant un montant global de CHF 1,5 milliard. A ce jour sur un total de crédits clôturés dépassant CHF 800 millions, CHF 32 millions ont été restitués soit 4%.

Durant ces même vingt années, 11 dossiers ont fait l'objet d'une demande de crédit additionnel auprès du Grand Conseil, pour un montant de CHF 17'036'416. 10 dossiers ont été acceptés pour un montant de CHF 14,878'416 alors que seul l'EMPD 327 portant sur un crédit additionnel de CHF 2'158'000 pour la prison de la Croisée a été refusé en 2006 par le Grand Conseil. Il s'agit de l'unique dépassement imputable à un problème de gestion.

Dans le détail, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2004, quatre crédits additionnels ont été sollicités et obtenus. Soit, le 19.12.2000 CHF 281'000 pour le Tribunal d'Yverdon (détails inconnus) ; les 12.02.2002 et 28.03.2003 de CHF 1'052'000 puis CHF 782'100 pour le Palais de Rumine (détails inconnus) ; le 23.09.2003 de CHF 580'000 pour la protection des ruines du bâtiment Perregaux suite à l'incendie qui l'avait ravagé.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 30 juin 2012, cinq crédits additionnels ont été demandés et quatre obtenus. Soit, le 28.06.2005 CHF 500'000 pour l'assainissement de la façade en Molasse de l'Ecole de chimie non prévu initialement mais décidé par le Grand Conseil; le 21.06.2007 CHF pour changer le revêtement du terrain de sport du Gymnase de Beaulieu et y installer le gazon artificiel demandé par le Grand Conseil ; le 01.07.2008 CHF 710'000 pour la HEP pour des besoins informatiques supplémentaires non identifiés par les utilisateurs avant l'octroi du crédit d'ouvrage ; le 19.05.2009 CHF 2'158'000 pour Blécherette III afin de compléter l'achat du terrain et la hausse des coûts de construction. Le crédit refusé est celui de La Croisée, détaillé ci-dessus.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2012 à ce jour deux crédits additionnels ont été demandés et obtenus. Soit CHF 1'890'000 pour le Gymnase de Nyon pour un achat de terrain complémentaire non prévu initialement et le 08.01.2019 CHF 2'427'416 pour la reconstruction du Parlement vaudois pour mettre en valeur la fresque découverte sous les ruines de Perregaux et consolider les soubassements fragilisés par l'incendie.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 novembre 2020.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*